



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY
MRC DES APPALACHES

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC RELATIF À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À toutes les personnes intéressées par une demande de dérogation mineure pour monsieur Francis Lamarre pour la propriété située au 6514 Chemin Fortin, à Beaulac-Garthby.

Prenez avis que le conseil de la Municipalité de Beaulac-Garthby a reçu une demande pour une dérogation mineure relativement à la propriété mentionnée ci-haut.

La demande de dérogation mineure vise à leur permettre de construire un cabanon à l'intérieur de la marge de recul avant.

Le projet déroge de l'article 20.3.4 concernant l'implantation d'un bâtiment accessoire dans la marge de recul avant.

Le conseil municipal statuera sur cette demande à l'occasion d'une assemblée publique qui sera tenue le 11 septembre 2023, au Centre des loisirs situé au 3 rue St-François à Beaulac-Garthby. Toute personne intéressée par cette demande peut se faire entendre par le conseil.

DONNÉ A BEAULAC-GARTHBY, CE 24^e JOUR DU MOIS D'AOÛT DEUX MILLE VINGT-TROIS.

Claude Lebel
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Claude Lebel, directeur général de la Municipalité de Beaulac-Garthby, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'Avis ci-dessous conformément à la loi, le 24 août 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 24 août 2023.

Claude Lebel
Directeur général